



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021

Les municipalités et MRC doivent tenir leur assemblée de conseil sans la présence du public. Si ces réunions peuvent se faire en « présentiel » en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation, il est préférable que celles-ci se tiennent à distance avec un moyen de communication électronique. Toutefois, conscient que les problèmes d'accès à Internet haut débit obligent des élus (es) à se rendre à l'édifice municipal pour participer à cette assemblée et que les réunions après 20 h, une attestation pourra être produite par la municipalité pour permettre aux participants en mode « présentiel » de retourner à leur domicile sans problème. Par ailleurs, la municipalité devra publiciser le contenu des délibérations comme au printemps dernier. Toutes les consultations doivent se faire par écrit, selon les modalités connues. Toutes les mesures qui s'appliquent depuis le 17 décembre dernier, détaillées dans nos infolettres précédentes, demeurent en vigueur jusqu'au 8 mars 2021.

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande du 1^{er} mars 2021 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-2021-03-034

**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 1^{er} mars 2021 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Travaux rang 7- Volet RIRL
5. Plans et devis et appel d'offres- Volet AIRRL
6. Rapport d'activités-Sécurité incendie
7. Correspondance
8. Varia-Servitude Rang 11
9. Période de question (s)
10. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2021-03-035 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2021-03-036 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DÉPENSES (ÉTAT
DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de février 2021, totalisant 34 866.10\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 5 à 8, totalisant 6 215.17\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	4 004.47\$
Voirie déneigement	24 075.27\$
Eau potable eaux usées	802.65\$
Déchets domestiques	1 143.18\$
Remises gouvernementales	2 178.61\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de février 2021.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de Madame Jessika Lacombe, mairesse au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2021-03-037 **TRAVAUX RANG 7-RIRL**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR ; MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

Considérant que les pièces justificatives ont été jointes au formulaire;

Considérant qu'un avis de conformité des travaux a été émis par un ingénieur;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil confirment la réalisation complète des travaux dans le rang 7 relatif au Programme de réhabilitation du réseau routier local-volet RIRL.

ADOPTÉE

NO-2021-03-038 **PLANS ET DEVIS ET APPEL
D'OFFRES-VOLET AIRRL**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant qu'afin de donner suite au Programme de réhabilitation du réseau routier local-volet AIRRL ;

Considérant qu'un ingénieur doit faire la préparation des plans et devis, la mise à jour du formulaire d'aide financière et le suivi de l'appel d'offres:

Considérant que les travaux à réaliser sur la Route Roy consiste sur une longueur de plus ou moins 1 150 mètres;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil mandatent SNC-Lavalin pour la préparation des plans et devis, la mise à jour du formulaire d'aide financière, estimation et la gestion de l'appel d'offres pour les travaux à réaliser dans le cadre du AIRRL sur une base horaire en fonction des heures réellement requises pour un montant global de 3 900\$ plus taxes.

ADOPTÉE

NO-2021-03-039 **RAPPORT D'ACTIVITÉS-
SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues dans un schéma de couverture de risques;

Considérant l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activités :

Considérant que le rapport soit transmis annuellement à la ministre de la Sécurité publique dans les (3) trois mois de la fin de leur année financière;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil adoptent la résolution demandée pour assurer le respect de la Loi et transmettre le rapport d'activités pour l'année financière 2020 d'ici le 31 mars 2021 à la ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

NO-2021-03-040 **CORRESPONDANCE**

Toutes les consignes journalières et tous les changements immédiats relatif à la COVID-19. Vaccination, reprise de quelques activités avec mesures sanitaires

NO-2021-03-041 VARIA

Aucun

NO-2021-03-042 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

NO-2021-03-043 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 19.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal